



Important à savoir

- La vaccination contre l'encéphalite japonaise vous protège uniquement contre **la maladie causée par le flavivirus**. Le flavivirus est **transmis par certains moustiques**. La protection d'un vaccin n'est **jamais complète**.
- Il peut être nécessaire de vous faire vacciner contre l'**encéphalite japonaise** :
 - si vous avez prévu de nombreuses **activités de plein air** dans des **zones forestières en Asie du Sud et du Sud-Est et en Australie** ;
 - **ou si vous séjournez dans l'une de ces régions** pendant plus de 4 semaines.

Vous pouvez toujours **demander conseil** à votre médecin ou votre pharmacien à ce sujet.



Le **vaccin contre l'encéphalite japonaise** est recommandé pour **certaines destinations**. Pour plus d'informations sur les vaccins nécessaires lors des voyages, consultez [ce thème](#).

Vous avez des questions sur les vaccins ? Vous souhaitez discuter des vaccins ? Consultez [ce thème](#) pour découvrir les cartes de discussion sur la vaccination.



Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Un vaccin contre l'encéphalite japonaise vous **protège contre les maladies causées par le flavivirus**. Le flavivirus est transmis par **certaines moustiques**.

Après la vaccination, votre **propre système immunitaire** produit une **protection** contre la maladie (réponse immunitaire). Ainsi, quelques semaines après la vaccination contre l'encéphalite japonaise, vous serez protégé contre les souches virales contenues dans le vaccin. Ce vaccin protège uniquement contre l'encéphalite japonaise. Il ne protège pas contre les maladies causées par d'autres virus. Le vaccin contre le flavivirus ne **protège pas à 100 %**, même contre l'encéphalite japonaise. Mais si vous attrapez la maladie, les **symptômes** seront beaucoup **moins forts** si vous avez été **vacciné(e)**.

Le vaccin ne peut pas vous donner le flavivirus.

La vaccination contre l'encéphalite japonaise **ne vous offre pas une protection à vie**. Un rappel peut donc être nécessaire.

Il est **recommandé** de se faire vacciner :

- si vous avez prévu de nombreuses **activités de plein air** dans des **zones forestières en Asie du Sud et du Sud-Est et en Australie** ;
- **ou si vous séjournez dans l'une de ces régions** pendant plus de 4 semaines.



Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharmainfo.be).

Cette liste reprend tous les vaccins contre l'encéphalite japonaise. Cliquez sur le nom du médicament pour trouver la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.



Quel est le schéma de vaccination et quand se faire vacciner ?

Quel est le schéma de vaccination ?

Le vaccin contre l'encéphalite japonaise peut être administré aux **adultes**, mais aussi aux **bébés à partir de 2 mois et aux enfants**.

Deux injections sont nécessaires, avec un délai de 28 jours entre les deux. Pour les adultes âgés de 18 à 65 ans, il est possible de ne laisser que 7 jours entre les injections.

Comme ces vaccinations n'offrent **pas de protection à vie**, vous devez recevoir des doses de rappel pour rester protégé(e) en cas d'exposition continue ou de nouvelle exposition au virus de l'encéphalite japonaise. Un premier rappel est fait 12 à 24 mois après la première dose ou 12 mois seulement si vous avez plus de 65 ans. Ensuite, un autre rappel est fait 10 ans après la dernière dose.

Quand se faire vacciner ?

Les autorités sanitaires belges donnent des **recommandations** sur la vaccination contre l'encéphalite japonaise.

Discutez avec votre médecin du meilleur moment pour vous faire vacciner.

Demandez à votre médecin s'il est nécessaire de vous faire vacciner contre l'encéphalite japonaise si :

- vous voyagez ou séjournez longtemps dans des **zones forestières en Asie du Sud et du Sud-Est et en Australie** ;
- ou que vous avez prévu de nombreuses activités de plein air.

Assurez-vous d'avoir reçu au moins deux doses avant votre départ.



Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce vaccin peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de l'administration d'un vaccin contre l'encéphalite japonaise sont les suivants :

Très fréquent (chez plus de 1 personne sur 10)

- mal à la tête ;
- douleurs musculaires ;
- fatigue ;

- douleur au site d'injection.

Fréquents (jusqu'à 1 personne sur 10)

- nausées ;
- symptômes grippaux ;
- fièvre ;
- douleur, durcissement, démangeaisons ou bosses au site d'injection.

Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- vertiges ;
- migraines ;
- frissons ;
- sensation de malaise ;
- vomissements, diarrhées, mal au ventre ;
- rougeur de la peau (éruption cutanée), démangeaisons ;
- transpiration excessive ;
- douleurs articulaires ;
- raideur musculaire ;
- augmentation de la quantité d'enzymes du foie dans le sang ;
- faiblesse généralisée et épuisement ;
- gonflement des ganglions lymphatiques.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).



Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines après avoir été vacciné(e) contre l'encéphalite japonaise

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez consommer de l'alcool après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alcool sur la vaccination contre l'encéphalite japonaise.

Puis-je manger ce que je souhaite si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger ce que vous souhaitez après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur la vaccination contre l'encéphalite japonaise.



Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaité ?

La vaccination contre l'encéphalite japonaise peut probablement être réalisée en toute sécurité pendant la grossesse et l'allaitement.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

La vaccination contre l'encéphalite japonaise peut **probablement être réalisée en toute sécurité** pendant la grossesse. Cependant, les données sont insuffisantes pour l'affirmer avec certitude. Votre médecin évaluera le risque d'encéphalite japonaise par rapport aux risques pour votre enfant.

Vous êtes enceinte ou vous essayez d'être enceinte, **discutez** de la vaccination contre l'encéphalite japonaise avec votre **médecin ou votre pharmacien**.

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

La vaccination contre l'encéphalite japonaise **peut probablement être réalisée en toute sécurité** pendant l'allaitement. Cependant, les données sont insuffisantes pour l'affirmer avec certitude. Votre médecin évaluera le risque d'encéphalite japonaise par rapport aux risques pour votre enfant.

Discutez avec votre médecin ou pharmacien si vous allaitez et que vous souhaitez vous faire vacciner contre l'encéphalite japonaise.



À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

Aucune interaction potentiellement grave n'est connue pour le vaccin contre l'encéphalite japonaise.

La liste complète des interactions figure dans la notice. La notice se trouve dans la section : «[Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne vous faites pas vacciner contre l'encéphalite japonaise dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin ou votre pharmacien :

- si vous avez **déjà eu une réaction allergique** après une vaccination contre l'encéphalite japonaise ;
- si vous **êtes malade** et avez de la **fièvre**.

La liste complète des situations dans lesquelles vous devez être prudent(e) se trouve dans la notice. La notice est disponible dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants**.

Conservez ce médicament au **frigo** (2 - 8 °C). Ne mettez jamais le vaccin au congélateur. Si vous avez oublié de mettre le vaccin au frigo, contactez votre médecin ou pharmacien.

Conservez toujours le médicament **dans son emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou dans les toilettes, ni dans la poubelle. **Rapportez-les à**

